

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE**

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



**PROJET DE PROMOTION DE LA MICRO-METHANISATION POUR
LA RECUPERATION ET L'UTILISATION DU METHANE
DANS LE SECTEUR DES DECHETS – PHASE 2**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE
RECRUTEMENT D'UN
COORDONNATEUR NATIONAL**

Avril 2025



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), s'est engagée à travers ses premières Contributions Déterminées au niveau National (CDN) en 2015 à réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de 28,25 % en 2030. Dans le cadre du rehaussement de son ambition climatique, le pays a révisé ses CDN en 2022 avec un nouvel objectif de réduction de ses émissions de GES de 30,41 %.

Dans la mise en œuvre de nos premières CDN dans le secteur des déchets, le Gouvernement canadien, à travers Environnement et Changement Climatique Canada (ECCC), a apporté un appui financier à la Côte d'Ivoire en 2018. Grâce à cet appui, un biodigesteur de 100 m³ a été construit sur le site de la Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie (SIVAC), comme projet de démonstration du potentiel de réduction des émissions de GES par la digestion anaérobie.

A la suite de la première phase du projet et en lien avec nos nouvelles CDN, le Gouvernement Canadien vient d'allouer à nouveau des ressources à la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'**Initiative Mondiale sur le Méthane**.

Cette deuxième phase du projet, **d'une durée de dix-huit (18) mois à partir de janvier 2025**, a pour finalité d'effectuer des travaux de recherche pour une mise à l'échelle nationale de la technologie du biodigesteur comme solution alternative de réduction des émissions de GES dans le secteur des déchets.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, l'Arrêté n°000023 MINEDDTE/CAB du **14 janvier 2025 portant création et mise en place des organes de mise en œuvre du projet** a été signé. Il faudrait que le Coordonnateur soit désigné afin de conduire rapidement et efficacement ce projet vu le court délai.

II. DESCRIPTION DU PROJET

Dans ce contexte, cette intervention vise à promouvoir la technologie du biodigesteur comme alternative de réduction des émissions de GES dans le secteur des déchets tout en renforçant le cadre de transparence des émissions de GES dans ce secteur. Plus précisément, le projet vise à :

- Renforcer les capacités techniques d'un centre de recherche pour optimiser les performances de traitement du biodigesteur pilote installé sur le site de l'abattoir porcin.
- Déterminer les paramètres optimaux de fonctionnement du biodigesteur afin d'augmenter ses performances de récupération du méthane.
- Élaborer un cadre de mesure, de déclaration et de vérification (MRV) pour surveiller les émissions de méthane au niveau national.
- Élaborer une note conceptuelle de projet pour la mobilisation de financements pour la mise en œuvre d'un programme national de développement de biodigesteurs en Côte d'Ivoire.

La mise en œuvre du projet nécessitera la mise en place d'Une Unité de Gestion de Projet (UGP) basée à Abidjan et qui sera en charge de la mise en œuvre administrative et financière, et de la stratégie d'intervention du Projet.

Le Coordonnateur rapportera directement aux Comité de Pilotage (CoPil) du projet et PNUE. Il sera assisté dans sa tâche du personnel suivant :

- Un (01) Responsable Technique ;
- Un (01) Responsable Administratif et Financier ;

- Un (01) Secrétaire

Les présents termes de référence se rapportent au recrutement du Coordonnateur du Projet.

III. MISSIONS ET RESPONSABILITES DU COORDONNATEUR

Le Coordonnateur de UGP est placé sous la responsabilité du CoPil et PNUE. Le Coordonnateur de l'UGP est, par délégation, le garant de l'application et du respect de la stratégie de mise en œuvre du Projet. Il est responsable de la gestion efficiente et transparente des ressources du Projet, de la planification, de l'organisation, de la coordination, de la mise en œuvre et du contrôle des activités du Projet en vue de la réalisation des objectifs fixés.

Il s'assure que la mise en œuvre générale des activités du Projet se déroule dans le respect des règles et procédures applicables au Projet (directives PNUE, législation nationale, manuels de procédures) ainsi que des dispositions contenues dans les documents de base du Projet (rapport de conception, accord de financement, rapports de supervision, rapports d'audit).

Plus généralement, il est chargé de :

- Appréhender la raison d'être du Projet ainsi que ses contraintes et particularités ;
- Comprendre le cadre logique du Projet / MINEDDTE - PNUE : le contexte sectoriel, les besoins prioritaires, les objectifs, les activités et les résultats ainsi que les moyens, les risques et les faiblesses ;
- Comprendre la pertinence des objectifs par rapport aux réalités de l'environnement du projet ;
- Vérifier l'adéquation des composantes et des activités du Projet pour atteindre les objectifs ;
- Veiller à la mise en place d'un processus de pérennisation des activités et des acquis par une approche participative.

Fonctions principales :

Assurer la coordination globale du projet, fournir une orientation stratégique et superviser la mise en œuvre générale, cohérente et efficace du projet en utilisant une approche axée sur les résultats intégrant la créativité et l'innovation.

De manière spécifique, il s'agira de :

- rendre opérationnelle l'UGP à travers l'organigramme avec des liens hiérarchiques et fonctionnels, le manuel de procédures et le dispositif informatisé de comptabilité et de gestion ;
- motiver le personnel à agir dans le sens de l'atteinte des objectifs du Projet ;
- veiller au respect de l'ordre hiérarchique, la discipline, l'éthique et à la bonne image du Projet ;
- assurer la représentation du Projet auprès des autorités et des tiers ;
- participer à la mise en place et au fonctionnement du Comité de Pilotage (COP) ;
- assurer la coordination globale du projet en fournissant une orientation stratégique et supervisant la mise en œuvre générale, cohérente et efficace du projet utilisant une approche axée sur les résultats intégrant la créativité et l'innovation ;
- préparer, organiser et participer aux missions de supervisions des bailleurs, de suivi externe de la tutelle, d'audit et mettre en œuvre les recommandations issues de ces missions.
- veiller à la mise en œuvre du plan d'opérations et du chronogramme d'actions en supervisant et coordonnant la mise en œuvre des plans de travail et de budget annuel et du plan de passation de marchés ;
- effectuer des missions de terrain pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités programmées et de la qualité des réalisations.

IV. PROFIL DU CANDIDAT

Les Candidats devront :

- être de nationalité ivoirienne ;
- être fonctionnaire ou Agent de l'Etat au Ministère en charge de l'Environnement ;
- avoir un diplôme de niveau minimum BAC+5 en science de l'environnement, et/ou en changements climatiques et/ou en génie sanitaire et/ou en énergie et/ou en climatologie et/ou tout autre domaine connexe ;
- avoir d'expériences professionnelles avérées dont au moins deux (2) ans d'expériences pertinentes dans un poste similaire de gestionnaire, de fonctions ou positions stratégiques décisionnelles ou de tout autre poste ayant pour attribution la gestion et la coordination de projets.
- avoir une connaissance actualisée sur les questions liées à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), aux négociations sur le climat, au protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris ainsi qu'aux mécanismes connexes à la Convention ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des changements climatiques et plus particulièrement dans l'élaboration des orientations politiques relatives aux changements climatiques et la gestion des déchets ;
- avoir une bonne connaissance de la problématique des changements climatiques en Côte d'Ivoire, l'élaboration des scénarios climatiques d'atténuation dans le secteur des déchets et le système Mesure Notification et Vérification (MRV en anglais) ;
- avoir une bonne capacité de leadership ; faire preuve d'une capacité de conception et d'organisation ; être orienté vers l'atteinte des résultats, des objectifs, et savoir établir les priorités ; être dynamique et avoir l'esprit d'initiative, d'innovation et une capacité d'analyse, de synthèse, d'écoute, de communication, de négociation et d'arbitrage et le sens de la diplomatie; présenter une bonne aptitude à travailler en équipe et à animer une équipe pluridisciplinaire de haut niveau, favoriser la responsabilisation et les initiatives des autres membres de l'équipe et être capable de travailler sous pression dans un environnement complexe.
- avoir une bonne capacité de communication avec précision et professionnalisme ;
- avoir de bonnes aptitudes en communication orale et écrite dans les langues pertinentes ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française et une bonne connaissance de la langue anglaise serait un atout.

V. LOCALITE ET DUREE DE LA PRESTATION

Le Coordonnateur sera basé à Abidjan et bénéficiera d'un contrat sur la durée du projet.

VI. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- un lettre de motivation du candidat ;
- un Curriculum Vitae avec trois (03) références du candidat.

VII. PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Le processus de recrutement en toutes ses étapes sera intégralement assuré par le **Comité de Sélection** des Coordonnateurs du MINEDDTE.

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- Une phase de présélection réalisée sur analyse de dossiers et entretien individuel si possible par la Coordination Générale des Projets et Programmes (CGPP) en collaboration avec la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE) pour établissement de la liste restreinte. La présélection sera faite sur la base d'une grille prédéfinie, établie en tenant compte des termes de références. Le rapport issu de cette phase sera transmis au **Comité de Sélection**.
- Une phase de sélection finale sera effectuée par le **Comité de Sélection** sur la base de la liste restreinte CGPP/DLCCTE par l'audition des candidats. A l'issue de cette phase, un procès-verbal sera réalisé pour avis de non-objection final avant signature de l'Arrêté nommant le ou la Coordonnateur (trice).

VIII. LIEU DE DEPOT ET DATE DE CLOTURE DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature devront parvenir, sous plis anonyme fermé, portant la mention « **Candidature au poste de COORDONNATEUR du Projet MINEDDTE/ECCC/PNUE** » au plus tard le **Vendredi 2 mai 2025** à 16h00 au **secrétariat du CGPP** ou par email : **secretariatcgpp@gmail.com**.

Le recrutement se fera selon la procédure compétitive. Seuls (es) les candidats (es) présélectionnés (es) seront contactés (es). Les dossiers de candidature non retenus ne seront pas retournés.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires aux contacts suivants : **05 56 12 06 68 / 07 48 98 02 59 - Secrétariat de la Coordination Générale des Projets et Programmes (CGPP) : Cocody, 2 Plateau les Vallons, Rue J91 – 08 BP 2177 Abidjan 08 – Tél. : (+225) 27 22 41 11 99.**